L'HISTOIRE QUI A PERMIS FERTI-MIEUX

THE STORY OF FERTI-MIEUX

par André **Grammont**[1]

RÉSUMÉ :

Le programme Ferti-Mieux a été précédé par le programme de relance agronomique conduit à partir de 1983. Les enseignements de ce programme et les nouvelles questions posées à l'agriculture par les pollutions d'origine agricoles ont conduit à l'élaboration du nouveau programme Ferti-Mieux. Il a été construit selon un mode d'organisation associant tous les partenaires concernés et en s'attachant à labelliser des opérations de conseil en fertilisation sur des bases scientifiques rigoureuses. Il a fait très rapidement l'objet d'un consensus et a donc pu commencer dès 1991.

Le programme précurseur : « la relance de l'agronomie ».

Cette action fut lancée en 1983 sous l'impulsion de Claude Béranger, alors conseiller technique au cabinet du Ministre de l'agriculture .(Madame Edith Cresson). Sans vouloir ici ni en faire une description détaillée ni en dresser un bilan complet, il importe toutefois d'en décrire rapidement les principales caractéristiques et les actions principales dès lors que le programme Ferti-Mieux en a été la suite logique.

- Il s'agissait d'une action conduite directement par le Ministère de l'Agriculture qui avait créé pour cela un secrétariat permanent pour la relance agronomique rattaché à l'ancienne direction de l'aménagement (DIAME) puis à la direction de l'espace rural et de la forêt (DERF).
- L'ojectif principal de ce programme était de réduire les coûts de production en agriculture et notamment la surconsommation d'éléments fertilisants. Il s'agissait donc d'un objectif essentiellement économique pour une « agriculture plus économe et plus autonome » (Jacques Poly)
- Cette action comprenait trois volets :

  – Un volet relatif aux laboratoires d'analyse des sols. Des observations de l'époque avaient mis en évidence une très grande variabilité dans les résultats d'analyse des sols venant tout à la fois des méthodes de prélèvement des échantillons et des méthodes d'analyse elles-mêmes. Ainsi, l'une des bases technique principale de l'agronome de terrain était-elle sujette à discussion et surtout à méfiance de la part des agriculteurs et rendait ainsi bien illusoire toute action de conseil auprès d'eux. Dès lors, en contrepartie d'une subvention de l'Etat, les laboratoires d'analyse ont été incités à se moderniser et à appliquer des méthodes d'analyses normalisées sous

[1] * Membre de l'académie d'agriculture. Ingénieur général honoraire du génie rural des eaux et des forêts.

Copyright Académie d'Agriculture de France. Séance du 12 novembre 2003.

peine de se voir retirer leur agrément. Ce volet du programme de relance de l'agronomie s'est déroulé dans de bonnes conditions.

- Des actions d'initiative régionale, conduites par les chambres régionales d'agriculture pour élaborer des références agronomiques régionales. Les chambres régionales d'agriculture volontaires ont ainsi passé avec l'Etat des conventions de 5ans, fixant les objectifs de leur programme, les actions annuelles qui devaient être conduites et le financement nécessaire pour leur réalisation. L'Etat de son côté apportait une aide financière sur les crédits de relance agronomique.
- Des conventions ont été ainsi souscrites par les chambres régionales d'agriculture des régions Alsace, Bourgogne, Bretagne, Centre, Lorraine, Poitou-Charents et Rhône-Alpes
- Un certain essoufflement lié à des diminutions de crédits a été constaté à la fin des années 80. Mais en revanche, la mobilisation des chambres régionales d'agriculture a été effective et s'est traduite par une « redécouverte » des principes de base de l'agronomie dans le travail de terrain des conseillers.
- un volet relatif à la formation « Relance agronomique ». La nécessité d'une nouvelle formation de haut niveau destinée à un public d'ingénieurs employés par toutes les structures ayant un rôle dans le conseil en agriculture a été au centre de ce programme de relance agronomique. sept puis neuf semaines de formation, trois puis six mois de rédaction d'un mémoire un encadrement scientifique personnalisé ont été les caractéristiques de cette formation. Une commission de sélection, présidée par notre confrère Michel Sébillotte a travaillé sur 12 cycles de formation et environ 200 stagiaires. La formation subventionnée par l'Etat, puis gratuite et finalement payante à la fin du programme a eu un effet direct sur le programme Ferti-Mieux. En effet, les ingénieurs ayant suivi cette formation, qui se sont regroupés dans un réseau animant ainsi des réflexions régionales sur les questions de fertilisation ont représenté un point d'appui inestimable lors du lancement du programme Ferti-Mieux. Présents essentiellement dans les chambres d'agriculture, ayant vécu une collaboration privilégiée avec la recherche et l'enseignement supérieur, ouverts naturellement à l'émergence des préoccupations environnementales, ils ont largement permis aux premiers projets locaux Ferti-Mieux de voir le jour dans de bonnes conditions.

La création puis le lancement de Ferti-Mieux

Lors des premières réflexions sur la création d'un nouveau programme dans le domaine de la fertilisation conduites au sein de la DERF au printemps de l'année 1990, il est apparu nécessaire de répondre à de nouvelles préoccupations :

- valoriser les acquis du programme de relance de l'agronomie, qui en 1990 s'était essoufflé notamment en raison de restriction budgétaires et parce que la plupart des actions prévues avaient été conduites à leur terme.Ces acquis portaient tout à la fois sur les références techniques, la rigueur scientifique et la présence d'ingénieurs ayant reçu une formation de haut niveau.
- Répondre, par une action concrète, aux questions soulevées par les pollutions de l'eau d'origine agricole d'autant que ces questions étaient passées du domaine technique au domaine politique.
- Valoriser les travaux du Comité pour la Réduction de la Pollution des Eaux par les Nitrates et les Phosphates (CORPEN) qui regroupait les principaux partenaires

concernés et qui travaillait, depuis le début de l''nnée 1990 à l'élaboration d'une charte sur les bonnes pratiques de la fertilisation azotée.

- Eviter que ne soient prises sans concertation ni discussions préalables des mesures coercitives de type taxes sur les engrais ou redevances sur la pollution des eaux. Sur ce point, un engagement public des organisations agricoles était indispensable.
- Enfin, mettre en place un dispositif qui associe étroitement la profession agricole avec tous les partenaires institutionnels et scientifiques concernés, la DERF jouant seulement un rôle d'impulsion et d'orientation se différenciant en celà du programme de relance agronomique qu'elle avait géré directement.

Après plusieurs réunions préalables organisées par la DERF avec les principaux partenaires possibles, le lancement de l'opération Ferti-Mieux a été donné par une lettre du Ministre de l'agriculture de l'époque (Louis Mermaz) le 9 novembre 1990. Cette lettre, après avoir rappelé les conditions énoncées ci-dessus, proposait : »de mettre sur pied une opération nationale de conseil en fertilisation ('Opération Ferti-Mieux) engageant les parties signataires dans une démarche de labellisation d'opérations locales destinées directement à conseiller les agriculteurs. »[2]Mais cette proposition allait plus loin qu'une simple offre de principe puisqu'elle décrivait en même temps les principales dispositions d'organisation de l'opération, à savoir :

- la signature d'une convention nationale entre les partenaires, confiant à l'association nationale pour le développement agricole (ANDA) la gestion de l'opération.
- la définition par le CORPEN d'un cahier des charges permettant la labellisation des opérations de terrain.
- L'appréciation des projets locaux par un comité d'experts présidé par une personnalité reconnue.
- La mise en place, dans le cadre de l'ANDA, d'un comité de pilotage ouvert aux interlocuteurs concernés.

L'adhésion des Organisations agricoles a été immédiate et confirmée très rapidement au Ministre : Dès le 4 décembre, le Président de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) donnait son accord à l'opération, ainsi que la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA). Cette dernière précisait toutefois que « en marquant ainsi la volonté de s'investir dans cette opération, la FNSEA compte sur votre appui, Monsieur le Ministre, pour écarter tout risque de recouvrement d'une redevance sur les pollutions diffuses d'origine agricole »[3] Le 5 décembre, c'est le Président de l'ANDA qui confirmait son accord de principe sous réserve de l'accord de son assemblée générale tandis que le Président du Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA) marquait son engagement dans l'opération par lettre au Ministre le 12 décembre. Enfin, la Confédération Nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles (CNMCCA) s'engageait positivement dans Ferti-Mieux le 13 décembre . Ainsi, en moins de 6 semaines, le principe et les principales modalités de l'opération ont été acceptés.

Outre la rapidité de cette procédure, qui reflète parfaitement les consensus qui étaient apparus dans les réunions préparatoires organisées au sein de la DERF, quels sont les principaux enseignements que l'on peut retirer de cette phase de lancement de l'opération Ferti-Mieux ? :

- l'existence d'un consensus scientifique et technique sur le fait que la fertilisation était incontestablement un vrai sujet de préoccupation. Ce soutien des scientifiques et des

[2] Extrait de la lettre de Louis Mermaz aux Organisations professionnelles'APCA,FNSEA,CNMCCA,CNJA et au Président de l'ANDA du 09/11/1990.
[3] Extrait de la lettre du Président de la FNSEA au Ministre de l'agriculture du 04/12/1990

techniciens quel que soit leur organisme employeur a largement contribué à l'émergence du programme.

- la conviction, aussi bien dans les organisations professionnelles agricoles qu'au ministère de l'agriculture, qu'il fallait agir rapidement dans le domaine du conseil et de la démonstration, c'est à dire par une démarche pédagogique, contre les pollutions d'origine agricole, si l'on voulait éviter des mesures coercitives de type taxation des engrais ou redevance pollutions.
- La nécessité stratégique d'une organisation de l'opération assurant un lien très fort entre la rigueur scientifique et la labellisation des opérations de terrain.
- La séparation entre pilotage du programme et comité scientifique afin que ce dernier puisse travailler en toute indépendance.

Au cours du mois de janvier 1991, des discussions importantes entre les organisations professionnelles agricoles, le Ministre de l'agriculture et le Ministre de l'environnnement (Brice Lalonde) ont porté sur l'intégration des fonctionnaires de ce dernier ministère dans les instances de Ferti-Mieux afin notamment d'atténuer les risques de redevance sur les pollutions d'origine agricoles. Ces discussions n'ont d'ailleurs pas totalement atteint cet objectif puisque le Minsitre de l'environnement indiquait au président de l'ANDA « j'ai eu l'occasion de préciser aux responsables professionnels agricoles que j'ai récemment rencontrés que je considérait cette action Ferti-Mieux comme un volet important et nécessaire de la lutte contre la pollution par les nitrates d'origine agricole. J'ai, dans le même temps, souligné qu'à mes yeux cette action ne serait pas à elle seule suffisante. Il convient qu'il n'y ait pas d'ambiguïté à ce sujet »[4]

Qoiqu'il en ait été de ces relations difficiles entre le monde de l'agriculture et celui de la protection de l'environnement, l'opération Ferti-Mieux a fait l'objet d'un avis favorable de l'assemblée générale de l'ANDA en date du 23 Janvier 2001 (décision 91.635) Et même si les dispositions financières n'étaient pas encore définitivement arrêtées, le programme a démarré par la mise en place du Comité scientifique placé sous la présidence de notre confrère Michel Sébillotte et par la mise en place du comité de pilotage placé sous la présidence de Jean Salmon qui se réunissait pour la première fois le 22 mai 1991.

Le rôle de la Direction de l'espace rural et de la forêt (DERF) dans la conception et le lancement de l'opération était alors terminé.

RÉFÉRENCES BIBLOGRAPHIQUES

1) Compte rendu de l'assemblée généralde de l'ANDA du 23 janvier 1991.
2) Ferti-Mieux « pour une pratique raisonnée de la fertilisation azotée » ANDA comité de pilotage du 22/0591.
3) CORPEN-Mission eau-nitrates : cahier des charges des opérations de conseil aux agriculteurs en vue de protéger l'eau contre la pollution nitratée. Avril 1991.

[4] Lettre de Brice Lalonde au Président de l'ANDA du 19/04/1991.